

En parcourant les registres*

«Passer le pont»

Les registres des délibérations municipales sont la surface des choses, des dossiers. Ils mijotent avant d'être mis à l'ordre du jour, renvoyés en commission éventuellement avant de revenir pour décision. Mais le grand avantage est de pouvoir suivre l'évolution d'année en année de certains dossiers.

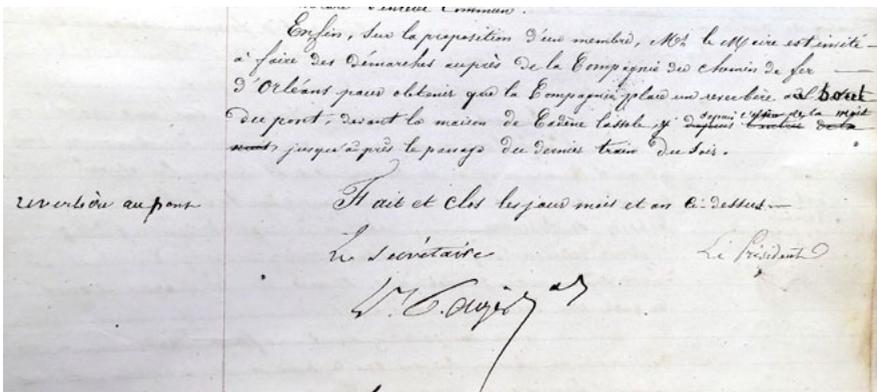
Commençons par le pont sur l'Aveyron, ce pont médiéval qui maintenant relie la ville et le chemin de fer.

** Nous remercions la Municipalité pour nous avoir ouvert ces archives qui permettent d'espérer d'autres chroniques.*

3 dates

1862 : un réverbère jusqu'au passage du dernier train.

« sur la proposition d'un membre [du conseil municipal], M. le Maire est invité à faire des démarches auprès de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans pour obtenir que la Compagnie place un réverbère au bout du pont (...) jusqu'après le passage du dernier train du soir. »



Rappelons qu'à cette époque, l'éclairage se fait à l'huile d'où l'importance de l'allumeur de réverbère.

Relire « Au temps des lampes à huile (l'éclairage urbain), Cl. de Saint-Martin, Bulletin 1990 de la SAVSA;

16 novembre 1864

Vœu pour l'élargissement du pont

Yves pour
l'élargissement
du pont
et la rectification
de la route n° 129
16 nov 1864

Le conseil émet le vœu que l'administration départementale, et l'administration des ponts et chaussées voudraient bien faire exécuter la rectification projetée depuis long-temps de la route départementale n° 129 au abord de la ville de St. Antonin, en face du temple protestant. ce passage est en très mauvais état, fort dangereux et signalé par de fréquents accidens.

Il appelle aussi l'attention des mêmes administrations sur la nécessité d'élargir le pont sur l'avenue

qui relie les routes départementales n° 19 et 29 avec la route de Lorde n° 5, et avec la Nation de St. Antonin de fer.

de Tournay
de Tournay

En 1866, les travaux ne sont pas encore réalisés car la dépense est importante. Le conseil municipal estime que le coût doit être supporté par le conseil général. L'administration

à peu près au 1/4 de la dépense.

Le conseil, après délibération, reconnaît et déclare que la ville en raison de ses charges et ses travaux considérables dans lesquels elle est engagée, ne peut fournir aucun contingent à la réparation et à l'élargissement du Pont. Il fait observer au reste que cet élargissement dont la nécessité est urgente, incombent en entier au Département. Il sollicite à ces fins et à la justice et la bienveillance de l'Administration Départementale et de l'Administration des Ponts et Chaussées.

A cette occasion, un membre se plaint des ordres et des salades qui se font dans les encignures du Pont. M. le Maire répond que plus que tout autre, il s'afflige de cet état de propreté qui peut donner aux étrangers une fort mauvaise opinion de l'administration municipale, mais il a le projet de dire que les ordres et la propreté de la police sont indispensables pour empêcher ces ordres qui se font dans la nuit. On ne peut y remédier que par un empêchement matériel, et comme on ne peut pas supprimer ces encignures qui servent de garage aux charrettes, il a proposé à l'administration du Pont et Chaussées d'établir une barrière qui servirait pendant la nuit et remonte tous les matins.

Le conseil invite M. le Maire à présenter ses observations dans le même but.

20

des Ponts et Chaussées entendait laisser 1/4 de la somme totale à la charge de la commune.

En même temps, un membre du conseil municipal se plaint des ordures déposées dans les encoignures [refuge pour les piétons] du pont. Le maire s'en désole, mais remarque qu'aucune mesure réglementaire ou de police n'est efficace car les ordures sont déposées de nuit. Il suggère que l'on ferme le pont la nuit mais l'administration n'a pas répondu à sa requête.

6 avril 1873

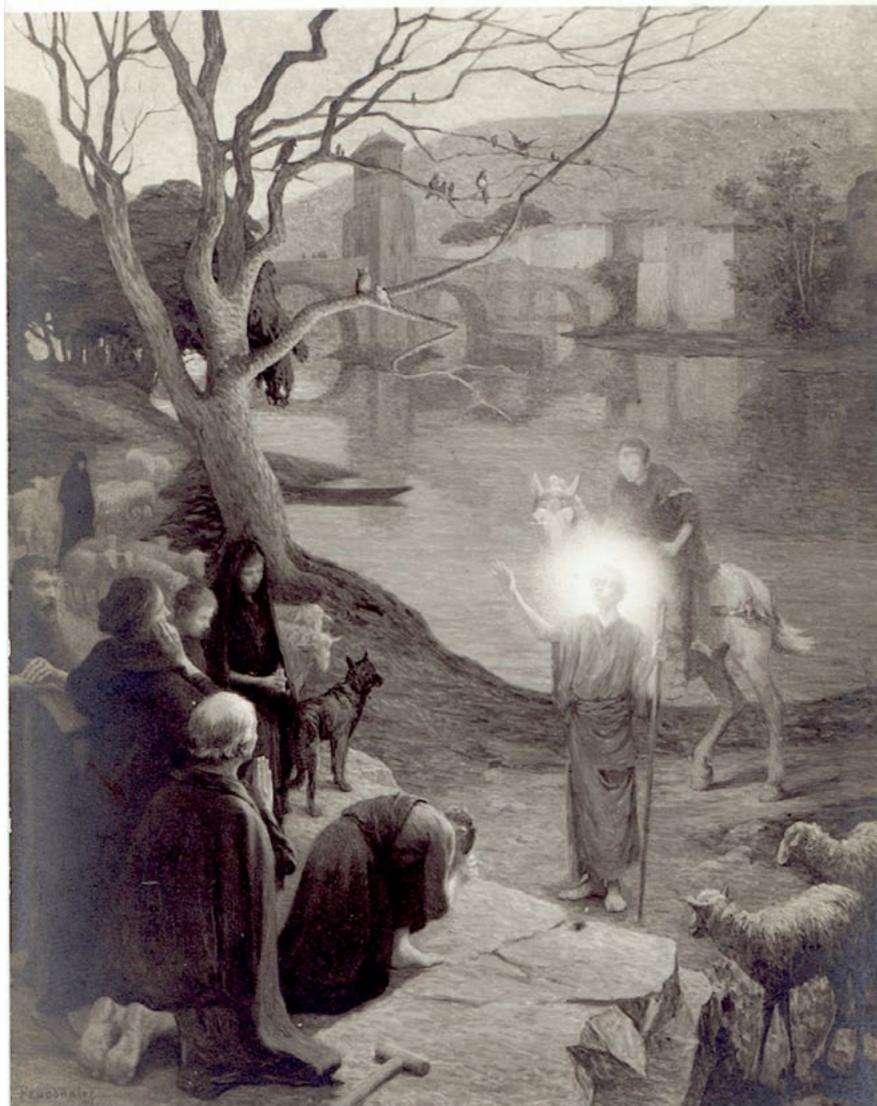
Abaissement du pont

Le trafic routier augmentant, notamment avec l'exploitation des phosphates qui sont expédiés par chemin de fer, le souhait est d'abaisser le pont et de supprimer son profil médiéval, pour faciliter la circulation.

« le conseil, considérant que si l'élargissement du pont est une chose d'une utilité incontestable et consacrée par l'administration, il faut reconnaître aussi que la suppression e la pente de 6 centimètres 1/2, [au mètre, soit 6,5 %] au moyen de l'abaissement de l'arche du milieu n'est pas moins nécessaire ; que cette réparation est le complément indispensable de la première ;

Considérant qu'elle importe peu à l'embellissement de la ville mais qu'elle importe essentiellement à la circulation de la route départementale n° 5 dont le pont fait partie : que l'importance de cette route est accrue par l'établissement de la gare du chemin de fer, pour la fréquentation continue des voitures employées au transport des voyageurs et des marchandises, que l'exploitation des carrières de phosphates dont les transports se font par des chargements du poids de 200 quintaux, suffisent à justifier la suppression de [l'arche - illisible] et la dépense de cette réparation sans que la commune de Saint-Antonin eût à y participer. »

Société des Artistes Français — E. FAUCONNIER
SALON DE 1912



Saint Antonin prêchant dans la vallée de Noble-Val
St. Antoninus preaching in the valley of Noble-Val
St-Antoninus Predigt in Noble-Val
Проповѣдь Св. Антонія въ Нобль-Валѣ

6034 dt — ND Phot.

*Vue imaginaire du pont sur l'Aveyron par le peintre Fauconnier
Carte postale éditée lors du salon de 1912*

commun. La dépense totale est évaluée par M. l'ingénieur à 7200^{fr} et il exprime l'avis que la commune doit contribuer pour la moitié, soit 3600^{fr}.

Et le maire a placé sous les yeux du conseil le plan joint à la soumission de Tenary et a fait donner lecture par M. le secrétaire de toutes les pièces qui constituent le dossier.

Il a invité ensuite le conseil à délibérer sur ce projet.

Le conseil, considérant que si l'établissement de l'arche est une chose d'une utilité incontestable et considérée par l'administration, il faut reconnaître aussi que la suppression de la poutre de 6 centimètres $\frac{1}{2}$ au moyen de l'abaissement de l'arche du milieu n'est pas sans inconvénients ; que cette réparation est le complément indispensable de la première ;

considérant qu'elle importe peu à l'embellissement de la ville, mais qu'elle importe essentiellement à la circulation, de laquelle l'arche doit le pont fait partie ; que l'importance de cette route, accrue par l'établissement de la gare de chemin de fer, pour la fréquentation, continue de salaires, employés au transport de voyageurs et des marchandises ; que l'exploitation des carrières de phosphates dont les transports se font par les charrettes du pays de 200 quintaux, suffisent à justifier l'abaissement de la poutre indispensable et la nécessité de cette réparation, sans que la commune de l'autorité ait à y participer ;

Considérant que la commune a une dette qui s'élève à 50 mille francs environ, dont la cause principale est la construction de son église ; que d'un autre côté, elle aura pour partie du remboursement des dépenses de la garde mobilisée, quelques jours disponibles, et voudrait prouver par un sacrifice sérieux l'importance qui s'attache à la suppression de la poutre sauprenant qui présente le danger d'une rupture.

Décide à l'unanimité :

1^o approuve le projet d'abaissement de l'arche et la soumission de M. Tenary ;

2^o vote la somme de trois mille francs pour concourir à la dépense spéciale de cette réparation. Cette somme sera prise sur la première annuité du remboursement des dépenses de la garde mobilisée dont la commune a la libre disposition, le complément sera pris soit sur la seconde annuité, soit sur les fonds d'entretien ordinaires. X se portent à 1844^{fr}

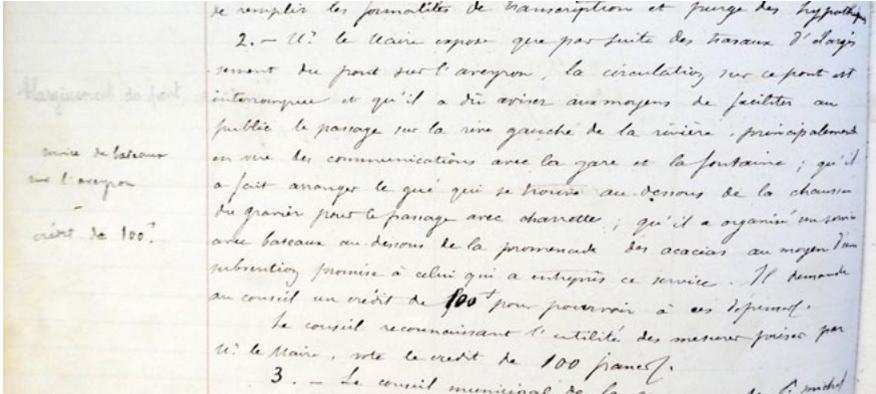
abaissement de
l'arche du pont
sur l'avenue

—
Vote de 3000^{fr}.

La commune, est-il expliqué, a une dette de 50 000 francs due à la construction de l'église, mais qu'elle peut espérer des remboursements des frais de la garde mobilisée : elle veut donc montrer tout l'intérêt qu'elle attache à ce projet qu'elle approuve, et vote donc une participation de 3 000 francs.

10 août 1873:

des conséquences inédites des travaux d'abaissement du pont: retour au gué et au bac!



Pendant les travaux de modernisation du pont, la circulation est interrompue: le maire s'inquiète donc des échanges entre la ville et la rive gauche, c'est-à-dire avec la gare et la fontaine (de Bouteilhou).

Il fait donc *« aménager le gué qui se trouve au-dessous de la chaussée du Gravier pour le passage avec charrettes, qu'il a organisé un service avec bateaux au-dessous de la promenade des acacias au moyen d'une subvention promise à celui qui a entrepris ce service. » (...)*

«Le conseil reconnaissant l'utilité des mesures prises par M. le maire vote le crédit de 100 francs. »

C'est en quelque sorte le retour aux sources. L'archéologie à Poitiers a montré qu'en plus du pont médiéval (qui était à péage), subsistait le gué pour les plus pauvres et les troupeaux. Vraisemblablement, à Saint-Antonin le passage par le gué a dû durer assez longtemps, puisque le maire le fait aménager pour le remettre en service. Quant au service de bateaux, un bac, il existe aussi de vieilles traditions ici ravivées.

L'emplacement exact de ce gué reste à préciser.

D. Perchet